



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 9 octobre 2013

Les entreprises et les Droits de l'Enfant : un enjeu au cœur de la RSE

Suite à la publication des Principes Directeurs sur les Droits de l'Enfant et les Entreprises, développés par l'UNICEF, le Pacte Mondial et l'ONG Save the Children,

Vigeo publie une étude sur la prise en compte de ces Principes par les entreprises du CAC 40.

Les Droits de l'Enfant font partie des droits humains fondamentaux opposables aux entreprises. Ils engagent leur responsabilité dans tous leurs périmètres d'activités et la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a force de loi dans les 193 pays qui l'ont ratifiée.

Le respect de l'âge minimal d'accès à l'emploi (15 ans) et l'abolition des pires formes de travail des enfants font partie depuis 1999 des Principes et des Droits fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail.

Au-delà de ce socle, en mars 2012, l'UNICEF, le Pacte Mondial des Nations unies et l'ONG Save the Children publiaient **les Principes directeurs sur les Droits de l'Enfant et les Entreprises**. En complément d'un premier principe général de respect et de promotion des droits des enfants et des adolescents, ce cadre de référence vise à encourager les entreprises à s'engager sur 9 autres principes couvrant l'ensemble des impacts de leurs activités sur les enfants et les jeunes, au sein du milieu du travail, par rapport au marché et à l'égard de l'environnement et de la communauté.

«Les entreprises pensent spontanément au problème du travail des enfants, mais beaucoup oublient qu'elles ont sur les enfants et les adolescents des impacts bien plus vastes. Depuis les conditions de travail offertes aux parents et aux jeunes travailleurs jusqu'au pratiques en matière de marketing et de publicité, en passant par la sécurité même de leurs produits et de leurs services, les entreprises ont bien plus d'effets qu'elles ne le soupçonnent», souligne **Michèle Barzach, Présidente de l'UNICEF France**.

Dix mois après l'adoption de ces Recommandations, **Vigeo passe en revue la prise en compte de ces Principes par les entreprises du CAC 40.**

Il ressort de l'étude que :

- La majorité des entreprises étudiées affichent des engagements explicites en faveur des Droits de l'Enfant. Cependant, ils se limitent pour la plupart à l'affirmation du respect de l'âge minimal d'accès à l'emploi,
- Pour beaucoup d'entreprises du CAC 40, la contribution à l'élimination du travail des enfants représente une réelle préoccupation pour une gestion responsable de leur chaîne d'approvisionnement compte tenu de la précarité du cadre réglementaire dans les pays où se situent leurs fournisseurs,
- La plupart des opérations de due diligence réalisées par les entreprises pour identifier et prévenir leurs risques d'être impliquées dans des atteintes aux Droits de l'Homme ne mentionnent pas explicitement les Droits de l'Enfant parmi la cartographie des risques.
- Jusqu'à présent, c'est principalement à travers des programmes d'engagement sociétal que les entreprises appréhendent leur responsabilité sociale à l'égard des Droits de

l'Enfant, sous forme le plus souvent d'initiatives caritatives liées à l'éducation et à la santé.

- BNP Paribas, Danone, L'Oréal, LVMH, Sanofi, STMicroelectronics et Vivendi sont les entreprises les plus avancées en termes d'initiatives concrètes et de communication à ce sujet.

L'UNICEF a développé, avec et pour les entreprises, une série d'outils pour les aider à intégrer les Principes directeurs dans leurs politiques et leurs pratiques.

Le livret ***Children are everyone's business***, explicite chacun des dix principes et présente des exemples d'actions concrètes que les entreprises peuvent mettre en œuvre. Il est complété par trois fascicules détaillant respectivement la façon dont les règlements et codes de conduite, les mesures d'impact, et enfin le reporting des entreprises peuvent mieux prendre en compte les problématiques spécifiques aux enfants et aux jeunes.

L'UNICEF met également en place le ***Corporate Lab***, une plateforme innovante au service des entreprises pour les appuyer dans leur démarche.

«Les Principes directeurs ne sont pas un aboutissement, mais au contraire le point de départ d'un dialogue constructif renforcé avec les entreprises, qui peuvent faire beaucoup pour améliorer la vie et l'avenir des moins de 18 ans», conclut **Michèle Barzach**.

«Je suis heureuse que Vigeo se soit associée à l'UNICEF pour la réalisation de cette étude qui montre à la fois l'importance du chemin qui reste à parcourir mais aussi le réalisme des recommandations promues par l'UNICEF pour concrétiser la responsabilité sociale des entreprises à l'égard des enfants et des générations», explique **Nicole Notat, Présidente de Vigeo**.

Pour télécharger l'étude complète (en anglais seulement) cliquez sur http://www.vigeo.com/csr-rating-agency/images/stories/formulaires/Formulaire_Unicef_FR.html

Pour accéder à l'éditorial complet de Michèle Barzach et de Nicole Notat sur ce sujet et le document de synthèse de l'étude Vigeo et des Principes Directeurs des Droits de l'Enfant, cliquez sur http://www.vigeo.com/csr-rating-agency/images/stories/newsletter/Unicef_2_pages_07102013.pdf

Pour toute information complémentaire :

Contacts Presse Vigeo :

PARIS Anita LEGRAND (FR/EN) +33(0)1 55.82.32.44 anita.legrand@vigeo.com

Contact Presse UNICEF :

PARIS Carine SPINOSI (FR/EN) +33(0)1.44.39.17.49 carine.spinosi@unicef.fr

A propos de Vigeo

Vigeo est le premier expert européen de la performance responsable. Fondée en 2002 par Nicole Notat, Vigeo mesure les performances et les risques de plus de 2000 entreprises, régions et Etats du monde entier au regard de six domaines de responsabilité sociale : environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal, comportement sur les marchés et gouvernance d'entreprise.

Vigeo offre deux types de services à travers deux marques métiers :

- *Vigeo rating –the way to responsible investment-* offre une large gamme de produits et services destinés aux investisseurs et gestionnaires d'actifs aspirant à une performance durable et responsable de leurs investissements ;
- *Vigeo enterprise –the way to responsible management-* intervient auprès des organisations de toute taille, des secteurs publics et privés, dans l'audit et le benchmark des organisations, l'accompagnement des équipes et l'intégration de critères RSE/ESG dans les fonctions d'entreprises et les opérations stratégiques.

La recherche de *Vigeo rating* répond à des standards de qualité exigeants et bénéficie depuis 2009 de la certification externe ARISTA®, norme de qualité de référence pour la recherche en investissement responsable.

Vigeo est présent à Paris, Casablanca, Bruxelles, Milan, Londres et Tokyo et compte plus de 100 collaborateurs.
www.vigeo.com

A propos de l'UNICEF

L'UNICEF est à pied d'œuvre dans plus de 190 pays et territoires du monde entier pour aider les enfants à survivre et à s'épanouir, de leur plus jeune âge jusqu'à la fin de l'adolescence.

Premier fournisseur mondial de vaccins aux pays en voie de développement, l'UNICEF soutient la santé et la nutrition des enfants, l'accès à de l'eau potable et à des moyens d'assainissement, une éducation de base de qualité pour tous les garçons et toutes les filles et la protection des enfants contre la violence, l'exploitation sous toutes ses formes et le sida.

L'UNICEF est entièrement financé par des contributions volontaires de particuliers, d'entreprises, de fondations et de gouvernements.

www.unicef.fr